

Relais Petite Enfance de la Basse-Zorn



Le Relais Petite Enfance (RPE), anciennement Relais Assistants Maternels (RAM), est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Découvrez avec la [vidéo de la Caisse d'Allocations Familiales](#) (CAF) ce que sont les RPE.



Fonctionnement du RPE de la Basse-Zorn

Il s'agit d'un **service gratuit** (ce n'est pas un organisme employeur d'assistants maternels, ni un service de garde pour les jeunes enfants), **réservé aux habitants** de la Communauté de communes de la Basse-Zorn.

Le RPE est agréé et financé par la CAF du Bas-Rhin.

SOMMAIRE

1.	A qui est-il destiné ?	3
1.1.	Familles et parents	3
a)	Des informations pratiques pour la recherche d'un mode de garde	3
b)	Des informations sur les démarches à effectuer en tant qu'employeur	4
1.2.	Professionnels de l'accueil individuel	4
c)	Un appui aux professionnels	4
1.3.	Un lieu de rencontres et d'échanges	4
2.	Services du relais	5
2.1.	Ateliers d'éveil	5
2.2.	Temps d'échanges	5
2.3.	Permanences	5
2.4.	Organisation hebdomadaire du Relais de la Basse-Zorn	6
2.5.	Planning et Lieux des activités du Relais de la Basse-Zorn par commune	6
2.6.	Où trouver le planning ?	9
3.	Contacts	9

1. A qui est-il destiné ?

En priorité aux **assistants maternels agréés**, aux **parents et futurs parents**, aux **candidats à l'agrément**, aux **gardes à domicile**, ainsi qu'aux **enfants jusqu'à 6 ans**.

1.1. Familles et parents

a) Des informations pratiques pour la recherche d'un mode de garde

Il n'est pas toujours facile de savoir où s'adresser lorsqu'on est à la recherche d'une solution d'accueil pour son enfant.

Edwige GERARD, la Responsable du relais, **centralise les demandes d'accueil spécifiques** (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap) mais aussi des **informations générales**.

L'objectif est d'orienter, sur des critères objectifs, les familles vers le mode d'accueil (individuels et collectifs) existant sur notre territoire correspondant le mieux à leurs besoins (caractéristiques et coûts des différents modes d'accueil).

Pour les parents cherchant un assistant maternel agréé pour l'accueil de leur enfant, la Responsable peut donner accès à une **liste des assistants maternels actualisée du secteur**.

Le Relais de la Basse-Zorn est identifié sur le site de la CAF comme un **Guichet Unique** pour les demandes d'informations sur les modes d'accueils du territoire



www.monenfant.fr

Concrètement, l'ensemble des familles du territoire en recherche d'un mode d'accueil est **orienté par la Mairie ou la Communauté de communes vers le RPE Guichet Unique**.

Dans le cadre de cette mission renforcée, le **RPE centralise les demandes d'information des familles** : il est alors **RPE de la Basse-Zorn Guichet Unique** et **positionné sur le territoire comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information** sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire.

Les familles se voient proposer un rendez-vous afin de :

- cerner leur besoin,
- leur présenter l'offre d'accueil existante,
- les accompagner dans le choix de la solution la plus adaptée.

Dans le cadre du parcours de recherche d'un mode d'accueil, le RPE assure un suivi des solutions trouvées par les familles.

À noter que le RPE *Guichet Unique de la Basse-Zorn* constitue également l'unique lieu référencé sur le site monenfant.fr pour recevoir l'ensemble des demandes effectuées en ligne par les familles.

La mise en œuvre de cette mission renforcée exige nécessairement l'établissement d'un partenariat, d'une coordination et d'un travail en réseau avec l'ensemble des acteurs locaux (gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), élus, service petite enfance, professionnels de l'accueil individuel, etc.).

b) Des informations sur les démarches à effectuer en tant qu'employeur

Le RPE de la Basse-Zorn **délivre une information générale en matière de droit du travail** et oriente les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.

La Responsable du RPE sensibilise et accompagne les parents dans leur **rôle d'employeur**.

Elle informe notamment sur les **droits et obligations qui en découlent** (établissement du contrat de travail, bulletin de salaire, ...) et sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

1.2. Professionnels de l'accueil individuel

c) Un appui aux professionnels

Le RPE apporte aux professionnels de l'accueil individuel un **soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne** en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences :

- **Soirée rencontre** mensuelle les mardis 6 fois par an selon des thèmes définis à l'avance (par exemple : échanges sur la pratique du métier d'assistant maternel, formation aux gestes qui sauvent, ...),
- Des **animations collectives** lors des ateliers d'éveil pour les enfants qui leur sont confiés,
- Une **valorisation des compétences** et un **accompagnement des projets professionnels** (par exemple : les candidats à l'agrément pour devenir assistant maternel).

Le RPE leur communique également de **l'information sur leurs droits, les aides** auxquelles ils peuvent prétendre, etc. (par exemple : envoi de mails d'informations sur les protocoles sanitaires en vigueur).

1.3. Un lieu de rencontres et d'échanges

Le RPE constitue également un **lieu d'échanges avec d'autres parents et professionnels** de la petite enfance.

Le RPE de la Basse-Zorn s'appuie sur l'organisation suivante :

- Des **temps collectifs** (par exemple : porte-ouverte du RPE, speed-dating assistants maternels et modes de garde du territoire, ...),
- Des **réunions à thème** sous forme de conférences de soutien à la parentalité (par exemple : la parentalité positive pourquoi et surtout comment ? ; les écrans un jeu d'enfant ? ...),
- Des **manifestations festives** en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents (par exemple : fête de d'année),

- Des **activités d'éveil** dans différents lieux d'accueil du territoire pour favoriser le déclouonnement des différents modes d'accueils (par exemple : sorties en lien avec des partenaires : bibliothèque).

2. Services du relais

2.1. Ateliers d'éveil

Destinées aux enfants jusqu'à 6 ans accompagnés en priorité de leur assistant familial ou d'un parent (grand-parent ou autres personnes pouvant être amenées à le garder).
L'enfant reste sous la **responsabilité de l'adulte qui l'accompagne** pendant toute la séance.

Ateliers créatifs, d'éveil et activités motrices, chants et jeux libres proposées les matins 3 fois par semaine dont 1 en itinérance sur le territoire. Ils offrent aux enfants, la possibilité de s'éveiller et se socialiser en collectivité dans un espace ludique, créé et aménagé pour eux.

Les ateliers d'éveil sont proposés :

- Le **mardi et jeudi à Weyersheim** de 9 h à 11h selon un programme défini à l'année.
- Le **vendredi en délocalisé** de 9h à 11h selon un programme défini à l'année.

2.2. Temps d'échanges

Des réunions à thème sont proposées ponctuellement aux assistants maternels, selon un programme défini à l'année (accessible en Mairies et sur le site internet de la CCBZ).

2.3. Permanences

Le RPE de la Basse-Zorn est itinérant et les permanences se déroulent également dans chaque commune membre, selon un roulement.

Téléphonique * : le lundi après-midi de 14h à 18h

Physique* (avec ou sans rendez-vous) : le mercredi de 9h à 12h, le mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h

Physique uniquement sur rendez-vous* : le jeudi de 17h à 19h

*selon un programme établi à l'année

2.4. Organisation hebdomadaire du Relais de la Basse-Zorn

Organisation hebdomadaire du Relais de la Basse-Zorn						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Fermé au public	9h - 11h Atelier d'éveil	9h - 12h Permanence Gries / Kurtzenhouse	9h- 11h Atelier d'éveil	9h - 11h Atelier d'éveil délocalisé	9h - 12h Animation thématique périodique
		11h - 12h Temps d'échanges professionnels		11h - 12h Temps d'échanges professionnels	11h - 12h Temps d'échanges professionnels à Weitbruch ou à Gries	
Après-midi	14h - 18h Permanence téléphonique	14h - 18h Permanence	14h - 17h Permanence	14h - 17h Permanence Hoerd / Bietlenheim	14h - 17h Permanence Weitbruch / Geudertheim	
				17h - 19h Accueil sur RDV	-----OU----- Animations Ass. Mat. et/ou parents	
Soirée		20h - 22h Soirée thématique 1x/mois				

Légende :

En Noir = RPE au siège

En Bleu = RPE délocalisé

En Vert = Animation thématique périodique famille / professionnel

2.5. Planning et Lieux des activités du Relais de la Basse-Zorn par commune

Planning et Lieux des activités du Relais de la Basse-Zorn		
COMMUNES	Adresses	Activités
Bietlenheim	Mairie de Bietlenheim	<p>Permanence le jeudi de 14h à 17h tous les 15 jours</p> <p>Septembre : 14/09/23 et 28/09/23 Octobre : 12/10/23 Novembre : 9/11/23 et 23/11/23 Décembre : 7/12/23 et 21/12/23</p>

Planning et Lieux des activités du Relais de la Basse-Zorn

COMMUNES	Adresses	Activités
Gries	Local Jeunes au 60 route principale	Permanence le mercredi de 9h à 12h tous les 15 jours Septembre : 20/09/23 Octobre : 4/10/23 et 18/10/23 Novembre : 15/11/23 et 29/11/23 Décembre : 13/12/23
	Idem	Animation le vendredi de 9h à 12h 1 fois par mois Octobre : 20/10/23 Décembre : 1/12/23
Geudertheim	Mairie de Geudertheim	Permanence le vendredi de 14h à 17h tous les 15 jours Septembre : 15/09/23 Octobre : 13/10/23 et 27/10/23 Novembre : 10/11/23 et 24/11/23 Décembre : 8/12/23 et 22/12/23
Hoerd	Salle Bureau Jacques BRANDT 26 rue d'Eckwersheim	Permanence le jeudi de 14h à 17h tous les 15 jours Septembre : 21/09/23 Octobre : 5/11/23 et 19/10/23 Novembre : 16/11/23 et 30/11/23 Décembre : 14/12/23
	Salle périscolaire/crèche Les Lutins 1 rue de l'école	Animation le vendredi de 9h à 12h 1 fois par mois Septembre : 29/09/23 Novembre : 24/11/23 Décembre : 22/12/23
Kurtzenhouse	Mairie de Kurtzenhouse	Permanence le mercredi de 9h à 12h tous les 15 jours Septembre : 13/09/23 et 27/09/23 Octobre : 11/10/23 et 25/11/23 Novembre : 22/11/23 Décembre : 6/12/23 et 20/12/23
	Espace culturel Chemin des loisirs rue principale	Animation le vendredi de 14h à 17h 1 fois par mois Septembre : 15/09/23 Octobre : 13/10/23 Novembre : 10/11/23 Décembre : 8/12/23

2.6. Où trouver le planning ?

- Disponible auprès de la Responsable du RPE
- Par voie d'affichage en mairies et à la Maison des Services de la Basse-Zorn (CCBZ)
- Sur le site internet de la CCBZ : www.cc-basse-zorn.fr/rpe
- Par mail pour les professionnels

Inscription obligatoire par mail : relais-petite-enfance@basse-zorn.fr

3. Contacts

Relais Petite Enfance de la Basse-Zorn

Accueil du Relais Petite Enfance de la Basse-Zorn

Résidence seniors,

1 rue de La Prairie

67720 WEYERSHEIM

www.cc-basse-zorn.fr/rpe

Relais-petite-enfance@cc-basse-zorn.fr

Edwige GERARD, Responsable

06 30 00 88 61

Siège administratif

Communauté de communes

de la Basse-Zorn

34 rue de La Wantzenau

67720 HOERDT

www.cc-basse-zorn.fr

info@cc-basse-zorn.fr

03 90 64 25 50

Des rendez-vous adaptés à vos horaires peuvent être proposés en cas de besoin.



Basse-Zorn

Relais Petite Enfance
intercommunal